



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 302-2021

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 12 mai 2021, le règlement suivant a été adopté par la résolution 11882-2021 :

- Règlement numéro 302-2021 abrogeant le 294-2019 et remplaçant les annexes « R » et « S » du règlement concernant la circulation et le stationnement

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 12 mai 2021.



Éric Paiement, Directeur général